

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le lundi le quatrième jour de mai deux mille vingt-six (04/05/2026) à compter de quinze heures quinze (15h15) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;
Monsieur André Carignan, maire de Saint-Séverin;
Monsieur Jean Goulet, maire de Saint-Tite;
Monsieur Yvan Hamelin, maire de Lac-aux-Sables;
Madame Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe;
Monsieur Alain Richard, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville;
Monsieur Jean St-Pierre, maire suppléant de Trois-Rives

Était absent :

Monsieur Claude Trudel, maire de Trois-Rives.

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 15 h 15.

Les maires renoncent unanimement au délai de trois jours prévus à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Rejet des soumissions et nouvel appel d'offres - Travaux relatifs à l'agrandissement et à la rénovation des bureaux administratifs de la MRC

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1. Approbation de l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la rédaction du RCI bonifié

3. Affaires nouvelles

4. Question de l'assemblée

5. Levée de l'assemblée

1. ADMINISTRATION

1.1. Adoption de l'ordre du jour

Re 26-05-88

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert.

1.2. Rejet des soumissions et nouvel appel d'offres - Travaux relatifs à l'agrandissement et à la rénovation des bureaux administratifs de la MRC

Re 26-05-89

Considérant que la MRC a publié un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de construction relatif à l'agrandissement et à la rénovation de l'immeuble logeant ses bureaux administratifs, sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le 10 mars 2026;

CONSIDÉRANT que suite à cet appel d'offres, quatre soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT l'analyse qui a été faite de ces soumissions, du processus ici appliqué et du cadre légal qui régit la MRC;

CONSIDÉRANT le rapport qu'a fait la directrice générale relativement aux soumissions reçues et au processus applicable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu ici de rejeter l'ensemble des soumissions et d'initier un nouveau processus d'appel d'offres (procédure ouverte), afin de préserver l'intégrité du processus et le traitement équitable des entreprises susceptibles de soumissionner;

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose et il est résolu à l'unanimité des maires :

- que le conseil rejette l'ensemble des soumissions reçues à la MRC dans le cadre de l'appel d'offres portant le numéro 20260310;
- que la direction générale soit autorisée à initier un nouveau processus, en considérant le cadre légal qui régit la MRC, dont celui prévu à la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des entreprises ayant déposé une soumission.

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1. Approbation de l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la rédaction du RCI bonifié

Re 26-05-90

CONSIDÉRANT la résolution de contrôle intérimaire numéro 26-03-59 adoptée par le conseil des maires de la MRC le 18 mars dernier concernant de nouveaux paramètres à inclure dans le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 2023-194 ;

CONSIDÉRANT que le programme de travail de l'équipe d'aménagement ne prévoit pas de temps pour apporter les ajustements demandés au RCI ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise par la direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques (DIIACC) de la FQM ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac bénéficie du tarif membre de la FQM ;

CONSIDÉRANT que les services de la FQM seront facturés en fonction des heures réellement travaillées ;

Madame Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe, propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'offre de services de la DIIACC de la FQM au coût estimatif de 8 115 \$, excluant les taxes, ce qui représente une banque d'environ 65 heures. Cette somme sera prise à même le budget d'honoraires professionnels déjà prévu.

3. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté.

4. Question de l'assemblée

Aucune question.

5. Levée de l'assemblée

Re 26-05-91

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Mme Caroline Clément
Préfète

Mme Nathalie Groleau
Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. En foi de quoi je signe ce _____.